



Communiqué de presse – 1 mai 2017

Votations fédérales et cantonales du 21 mai 2017

LeNe – Stratégie énergétique 2050

Lors du Congrès du Parti socialiste du Valais romand, les membres se sont clairement prononcés en faveur de la LeNe (loi sur l'énergie) et pour la LCAT (loi cantonale sur l'aménagement du territoire).

La nouvelle loi sur l'énergie donne la vision de la politique énergétique de la Suisse. Elle prévoit l'abandon à moyen terme de l'énergie nucléaire. Ceci est un point réjouissant, même si cet abandon aurait dû se faire à court terme. La loi veut également promouvoir les énergies renouvelables. Aucun canton ne possède autant d'atouts que le Valais en matière de solaire et d'éolien. Avec une augmentation du coût du supplément perçu sur le réseau de 1.5 à 2.3 ct. Par kWh, et loin des chiffres farfelus avancés par l'UDC, ce sont Fr. 40.00 que chaque ménage apportera au fonds supplémentaire pour le développement de ces énergies renouvelables.

Le développement des énergies renouvelables nous rendra plus indépendant des énergies importées de l'étranger et créera des emplois locaux. Perché au col du Nufenen, le plus haut parc éolien d'Europe démontre déjà le potentiel extraordinaire en Valais.

La nouvelle loi sur l'énergie est un compromis, elle demande un effort à chacune et chacun d'entre nous. La vision énergétique 2050 va dans le bon sens aux yeux du PSVR et mérite dès lors un OUI clair dans les urnes le 21 mai prochain.

LCAT

Le congrès s'est également prononcé en faveur de la LCAT.

Le 2 mars 2013, l'ensemble du peuple suisse, à l'exception du seul canton du Valais, a accepté une modification de la Loi sur l'aménagement du territoire. La nouvelle LAT est entrée en vigueur en 2014, laissant aux cantons un délai de 5 ans, échéant au 1er mai 2019, pour mettre en oeuvre les nouvelles dispositions fédérales. Passé ce délai, plus aucune nouvelle zone à bâtir ne pourront être créées dans les cantons qui n'ont pas adapté leurs outils de planification territoriale. Selon une étude mandatée par le Gouvernement, si cette éventualité devait se produire, les pertes économiques découlant d'une non application de la LAT fédérale se chiffraient à 3,8 milliards de francs en Valais.

Au-delà des chiffres, la LCAT doit être soutenue pour plusieurs raisons. Premièrement, le dézonage est limité au strict minimum, grâce à la possibilité de créer des périmètres d'urbanisation. Le Canton ne devra dézoner "que" 1100ha au lieu des 2200ha initialement estimés. Deuxièmement, la fin de l'insécurité juridique qui règne actuellement dans le domaine de la construction qui permettra ainsi la réalisation de nombreux projets insufflants ainsi une nouvelle dynamique économique. De plus, une compensation est prévue pour les propriétaires touchés par une mesure d'aménagement qui aurait de réelles perspectives de construire.

Enfin, cette nouvelle LCAT est une formidable boîte à outils à disposition des communes pour leur permettre de gérer, dans le respect des intérêts de chacun, son développement territorial. Soulignons par exemple la possibilité de créer des périmètres de développement afin de dynamiser les centres de village, de mettre en zone des terrains définis pour permettre la réalisation d'un projet particulier, comme l'implantation d'une nouvelle entreprise, ou encore la mobilisation des terrains à bâtir afin d'éviter le mitage du territoire dans le respect de l'intérêt public.

Evidemment, cette révision aura un fort impact pour une grande partie de la population. Mais, le Parlement a utilisé toute la marge de manœuvre laissée aux autorités cantonales pour rattraper les excès commis par les collectivités publiques en matière d'aménagement du territoire. Toutes les autorités ont commis des erreurs. Ne perpétuons pas ces erreurs en commettant une faute qui aurait des conséquences extrêmement plus néfastes.

Contact :

Barbara Lanthemann, présidente du PSVR

079 773 31 23